

La Faculté de droit de l'UdeM devient la première faculté canadienne à obtenir l'agrément d'un programme J.D. en Common Law nord-américaine

Montréal, le 23 février 2012 - Le programme Juris Doctor en Common Law nord-américaine de l'Université de Montréal (UdeM) vient de recevoir son agrément du Conseil de la Fédération des ordres de professionnels de juristes du Canada (FLSC). La Faculté de droit de l'UdeM devient ainsi la première faculté du Canada à obtenir cet agrément en vertu de nouvelles exigences nationales canadiennes. Les diplômés de ce programme auront le choix de s'inscrire à l'un ou l'autre des barreaux canadiens, et certains barreaux américains qui reconnaissent l'agrément, au même titre qu'un diplômé en droit provenant d'une autre province canadienne.

Afin de permettre l'admission à un programme de formation professionnelle ou d'agrément, de nouvelles exigences universitaires ont été élaborées pour les diplômés en droit canadien. Ces exigences ont été approuvées en 2010 par les ordres professionnels de juristes du Canada, au terme de recommandations formulées par un groupe d'étude de la FLSC. Les exigences, qui entreront en vigueur dès 2015, s'appliqueront à l'ensemble des programmes et facultés en Common Law au Canada.

« L'agrément confirme l'excellence de notre Faculté, indique Guy Lefebvre, vice-doyen au développement et aux études supérieures. Cette reconnaissance s'ajoute à celle obtenue récemment par l'organisme QS Ranking, qui classait la Faculté parmi les 100 meilleures facultés de droit de la planète, et ce, tout en étant la seule faculté francophone avec celle de l'Université de Lausanne à y figurer. »

L'agrément du Conseil de la FLSC permet une reconnaissance du diplôme J.D. en Common Law non seulement dans l'ensemble des provinces et territoire canadiens, mais aussi dans certains États américains, dont celui de New York. Afin d'être accrédité, deux cours ont été ajoutés au programme de J.D. de l'UdeM : un cours qui s'intitule « Éthique et professionnalisme », ainsi qu'un atelier d'intégration. La modification de ce programme est déjà en cours afin que les étudiants qui commenceront leurs études en 2012 puissent se prévaloir de l'agrément.

Le programme de J.D. connaît un grand succès à l'UdeM : plus de 80 étudiants s'y sont inscrits l'année dernière.

Au sujet du programme J.D. en Common Law nord-américaine

Ce programme de 2^e cycle vise à transmettre les connaissances nécessaires à la compréhension des institutions et de l'histoire des systèmes de Common Law canadien et américain, de façon à favoriser une comparaison efficace avec les institutions de droit civil. Il permet aux étudiants d'acquérir des connaissances en droit comparé anglo-canadien et américain dans les grands domaines du droit, à développer une approche et un regard critiques sur le droit québécois, canadien et américain et à apprendre à résoudre des problèmes à l'aide de catégories juridiques de systèmes différents, leur permettant ainsi d'apporter des solutions originales à des problèmes complexes.

À propos de la Faculté de droit de l'Université de Montréal

Au regard de plusieurs caractéristiques comme le nombre de ses professeurs, de ses étudiants et de ses programmes, la Faculté de droit de l'UdeM est la plus importante au Québec et au Canada. Elle compte une soixantaine de professeurs de carrière dispensant, avec l'appui de plusieurs praticiens du droit, des enseignements à environ 1300 étudiants inscrits aux trois cycles d'études universitaires dont près du tiers aux études supérieures dans nos divers programmes. www.droit.umontreal.ca

-30-

Source : Faculté de droit de l'Université de Montréal

Pour information :
Julie Gazaille
Attachée de presse
Université de Montréal
514 343-6796